

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/08/14 à 20 h 00

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Étaient présents :

MM AUBOURG. MATHE. PAIN. FOLLAIN. RADENEN. MARCASSA. LEVILLAIN. CABOULET. MATHE. DAGALLIER. ARAMBURU. JOLLY. VAUSSY. LEFEBVRE. GOHE. COUFOURRIER. MUEL. FERREIRA

Absent(s) excusé(s) : Mme BRAUN

Secrétaire de séance : M. MUEL

Après l'appel des présents et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion précédente,

Plan Local d'Urbanisme : Information par Madame GOUJON du Cabinet EUCLYD

Madame GOUJON fait une présentation de l'étude réalisée à ce jour. Cette présentation se décompose en 5 grandes parties.

- a) Rappel de la procédure.
- b) Synthèse du diagnostic.
- c) Synthèse des enjeux.
- d) Potentiel de développement.
- e) Scénarios d'aménagement.

a) Rappel de la procédure

L'élaboration du PLU se déroule en 5 grandes étapes avec pour objectif, l'approbation de celui-ci arrêté à l'horizon « juillet 2015 ».

Elle rappelle que les 3 premières étapes d'élaboration doivent se faire en concertation avec la population. A ce titre, une réunion publique devra être organisée avant fin 2014 afin de présenter le projet.

L'élaboration du PLU se fera en respectant 5 objectifs imposés par le code de l'urbanisme dans une logique de développement durable. Il sera nécessaire de privilégier un « potentiel de densification » du bourg avant d'envisager un « potentiel élargissement ».

De plus, le PLU devra être compatible avec les documents de rang supérieur et notamment avec le Scot du Roumois (Schéma de Cohérence Territorial) à savoir :

- Prévoir la création d'une soixantaine de logements sur dix ans avec une densité de l'ordre de 16 logements par hectare.
- Protéger l'environnement et valoriser l'espace agricole.
- Favoriser la mixité des fonctions dans le centre bourg.

b) Synthèse du diagnostic

Il est fait présentation :

- du contexte économique et social (population vieillissante, décohabitation accentuée, dynamique de construction résidentielle, etc.),
- de l'organisation spatiale (centre bourg et 4 hameaux, etc.)
- du territoire de Saint Ouen du Tilleul (occupation des sols, patrimoine, paysage, risques, ressources naturelles, etc.)

c) **Synthèse des enjeux**

Présentation de plusieurs cartes illustrant l'exposé

d) **Potentiel de développement**

Potentiel d'urbanisation du bourg avec un recensement de 10,9ha de terrain pour environ 143 logements.

Potentiel d'urbanisation des hameaux (Ecameaux et Fourneaux) avec un recensement de 2,2ha de terrain pour environ 15 logements.

Il n'est pas envisagé d'urbaniser le hameau du désert dans cette étude.

e) **Scénarios d'aménagement**

3 scénarios sont envisagés et seront débattus par le Conseil Municipal.

Tableau des effectifs : diminution des horaires de travail d'un adjoint technique scolaire

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'avec la réforme des rythmes scolaires et le transfert de certaines compétences à la Communauté de Commune, il s'agit de voter la diminution des horaires de travail de Mme CASADO de telle sorte :

- Ramener les horaires hebdomadaires à 6h00 au lieu de 12h00.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Tour de table

M. MUEL informe que des personnes qui ne sont pas de la commune viennent pêcher fréquemment dans la mare des Ecameaux provoquant nuisance et risque routier. M. le Maire va faire apposer une pancarte « Pêche interdite ».

M. GOHE demande à M. le Maire s'il est possible d'avoir les délégations des adjoints. M. le Maire répond par l'affirmative et précise qu'elles seront distribuées à tous les conseillers municipaux.

M. GOHE précise que la pancarte « 30km/h » rue de la Mairie, près de l'école n'a toujours pas été posée, la rentrée scolaire approchant. M. MATHE précise que la pancarte a été commandée par le biais de la Communauté de Commune, les prix étant moins élevés de 40%, et que dès réception, celle-ci sera remise en place.

M. le Maire rappelle à tout le monde que la cérémonie d'anniversaire de la libération de Saint Ouen du Tilleul aura lieu demain, samedi 30 août dès 16h00. Rendez-vous sur la place des fêtes.

La séance est levée à 22h15.